

## « Pénibilité » : tout ça pour ça ?!

La première table ronde sur la pénibilité s'est tenue le 20 février 2008. Il s'agit d'un des derniers dossiers lié à la contre réforme des retraites.

**Beaucoup de cheminots espéraient des résultats de cette négociation qui rappelons-le, intervient après la publication le 16 janvier 2008, du décret enterrant notre régime spécial.**

La Direction va entériner ses propres propositions ... Vous pourrez constater par vous-même, à qu'elle point elles sont **extrêmement limitatives**.

- Exemple elle considère « pénible »

- le travail de nuit : MAIS, **à partir de 80 nuits annuelles**

- le travail décalé: MAIS, **s'il s'effectue pendant trois ans d'affilé, sans interruption, sachant qu'il faut de plus en cumuler 12 ans minimum dans sa carrière.**

... tout en étant sans réponse sur la « continuité » : exemple d'une période de formation, ou bien l'affectation d'un agent en 3X8 sur d'autres postes pendant un certain temps, qui interrompt cette continuité.

- La déception continue avec les mesures de compensation proposées.

- Tous les cheminots auraient droit à une « **Cessation Progressive d'Activité** » (CPA) à **91,4% pendant un an**. La SNCF compenserait simplement le différentiel permettant une cotisation à 100% à la caisse des retraites.

Pour les emplois pénibles - suivant ses propres critères – elle propose que la CPA d'un an soit **portée à 15 mois**.

- « **Congé de fin de carrière** ». Pour chaque jour épargné par l'agent dans un *Compte Temps longue durée*, l'entreprise abonderait 1 jour - dans la limite de 2 jours par an - ...

Exemple d'une carrière de 35 ans : 70 jours épargnés par l'agent ( RP ou Congés) donne droit à 70 jours de l'entreprise. Soit un peu plus de 3 trimestres : à comparer aux 10 trimestres supplémentaires imposés par la contre réforme passant à 14 d'ici 2016.

- Les cheminots en emploi dits « pénibles », continuant leur activité au-delà de 55 ans, percevraient une **majoration de la prime de travail de 4%**.

Ces propositions de la direction très décevantes, sont même scandaleuses, puisqu'elles impliquent **que les cheminots sacrifient une part de leur salaire et de leur temps de repos** pour avoir droit à 32 heures pendant un an (plus 3 mois pour les métiers pénibles) et partir moins d'un an avant d'atteindre l'âge pivot.!

**Faut-il rappeler, que c'est un horizon de 5 ans de prolongement de l'activité, qui est décidé par la contre réforme ?**

**Faut-il rappeler, que se sont en centaines d'€ que se chiffrent les pertes des pensions des cheminots, s'ils veulent maintenir leurs droits au départ à 50 et 55 ans ?**

**Faut-il rappeler, que la mobilisation était extrêmement massive et que certains ont imposé d'arrêter la grève, pour entrer « à froid » dans un calendrier de discussions avec la seule direction, étant donné que le gouvernement maintenait sa contre réforme !**

Force Ouvrière a été pratiquement la seule organisation syndicale, dans **TOUTES les négociations** à rappeler les revendications des grévistes :

- **Maintien des 37,5 ans ;**
- **Aucune décote ;**
- **Maintien de l'indexation des pensions sur les salaires ;**
- **Refus d'un double statut.**

### **Les cheminots ont été triplement volés.**

- Par une contre réforme d'un régime de retraite uniquement stratégique (il s'agit maintenant d'amener tout le monde à 41 puis 42 ans) ;
- Par des pseudos négociations, aboutissant à ce que nous considérons comme un camouflet pour le travail accompli par les cheminots pendant leur carrière ;
- Par l'étouffement de leurs revendications légitimes.

**La preuve est faite que les cheminots ont besoin d'une organisation syndicale réellement indépendante,**

**Rejoignez Force Ouvrière !**



**CHEMINOTS**